

Généalogie / Vers un accès payant aux registres informatisés ?

Le prix de nos aïeux

Remue-ménage dans les archives? La diffusion informatique des fichiers civils ou fonciers, notamment, sème le trouble dans une grande et noble famille : les généalogistes. Les amateurs rêvent de remonter des lignées par internet. Tandis que des pros s'alarment : qui paiera ?

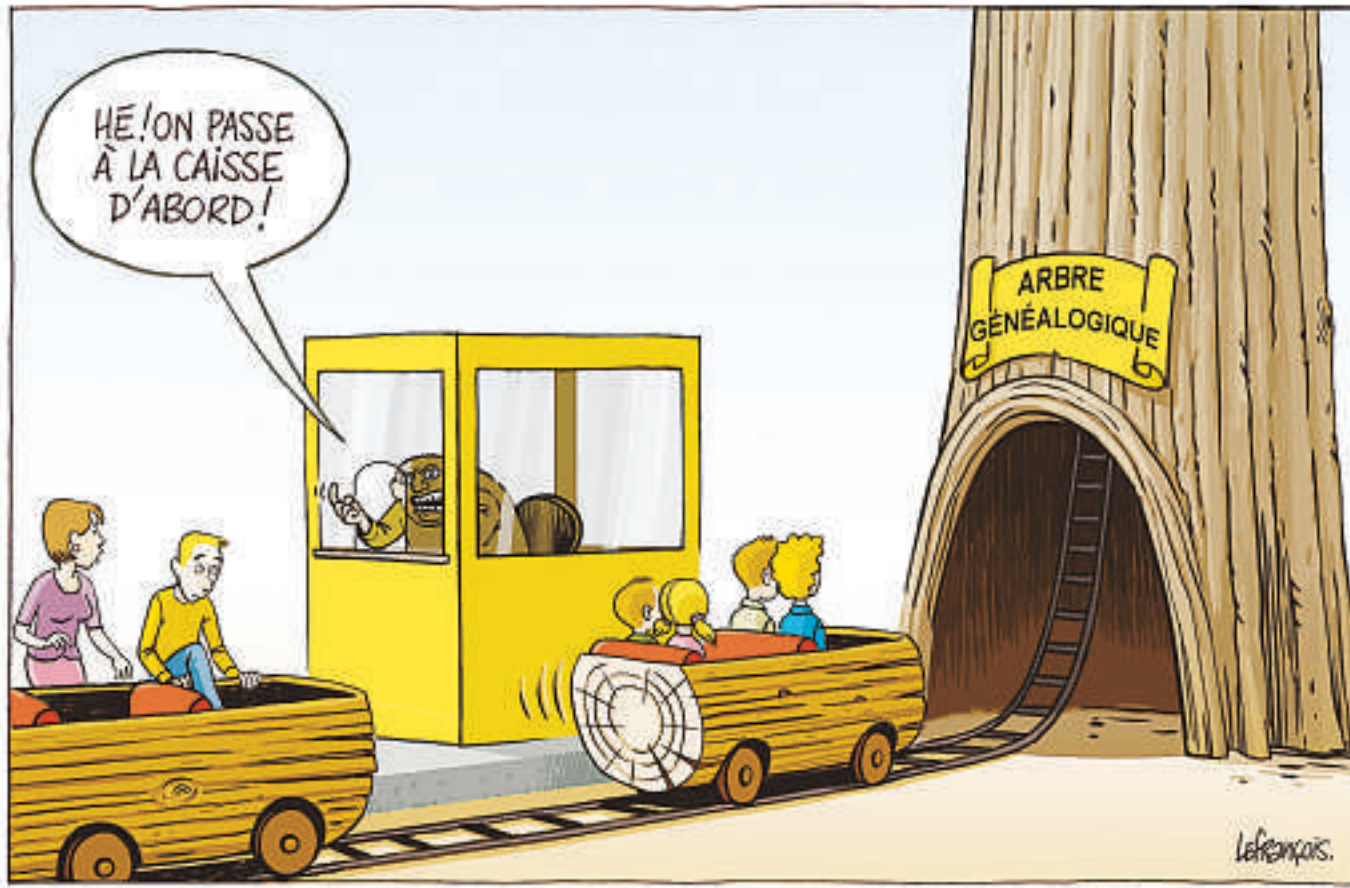
■ En trois clics, retrouver la piste d'un cousin au troisième degré... De la science généalogique-fiction? Pas tant. Les administrations numérisent de plus en plus leurs archives. Puis les mettent à disposition sur internet. Bientôt, on naviguera peut-être dans les dynasties aussi vite que l'on se fait des amis sur Facebook.

De grandes collectivités, comme Paris, ont fait le pas. On peut accéder, par simple connexion informatique, à leurs registres d'état civil - ceux du moins qui ne sont pas «gelés» par les délais réglementaires.

On a vu des consultants faire jusqu'à 8 000 photos de registres

La loi depuis longtemps ainsi que la Commission nationale informatique et liberté plus récemment ont imposé des temps de latence. Impossible durant ce black-out de consulter librement les données très personnelles en possession de l'administration. Prévoir donc de patienter jusqu'à 100 ans...

Problème: consulter un fichier d'état civil de 1900 permet parfois d'obtenir des informations bien plus récentes. En cause, des mentions marginales portées en cas de divorce, décès, etc. D'où la question, sous-jacente, de la



protection de l'intimité de personnes encore vivantes.

Il n'empêche: la révolution généalogique est en marche. La moitié des départements français ont basculé sur le web. Du bonheur? Pour les amateurs, peut-être. A condition que cet accès demeure gratuit (quelques départements font payer), fiable (gare aux indexations de noms erronées) et ne donne pas

lieu à «réutilisation commerciale», comme l'exigent les textes.

Pour les généalogistes patentés, en revanche, une furieuse bataille se prépare. Les uns se constituent leurs propres fichiers numérisés. D'autres passent des accords avec les collectivités soucieuses d'informatiser leurs livres.

Certains encore jouent aux francs-tireurs: aux archives

du Bas-Rhin, on a vu des consultants faire jusqu'à 8 000 photos de registres pour les mettre plus tard en ligne à titre payant.

Course à la possession des informations

Une course à l'accès, voire à la possession des données officielles, s'est engagée. Et les dépositaires de docu-

ments, y compris en Alsace, sont appelés à jouer les arbitres. Le Bas-Rhin, par exemple, discutera en juin de la mise en ligne de ses archives d'état civil. Avec cette évidence qu'apporter une facilité nouvelle, un service à domicile engendre des coûts. A faire supporter par qui?

La généalogie se trouverait donc à la croisée des chemins. D'un côté, une infor-

Vivace en Alsace

En Alsace, de nombreuses sections locales se réunissent. Le Cercle généalogique d'Alsace compte lui 1 400 membres. Pour son secrétaire général, Christian Wolff, il convient de rester prudent avec internet: sa facilité d'utilisation apparente ne doit pas faire oublier que «des données y sont sujettes à caution. Il faut recouper ses informations». Dans le Haut-Rhin, au Centre départemental d'histoire des familles, Doris Kasser-Freytag voit poindre un autre effet pervers du web: «Que deviendra la convivialité de la recherche quand chacun sera devant son écran et qu'on ne se rencontrera plus dans les associations?»
► alsace-genealogie.com; cdhf.net

mation bientôt banalisée, souvent largement ouverte au public. De l'autre, un circuit plus complexe, pouvant faire intervenir des sociétés de mise en ligne, prêtes à prendre à revers les généalogistes successoraux. Eux-mêmes craignent, du coup, de se voir assimilés à des commerçants de données. Un peu comme si la trace de nos ancêtres était à vendre, la généalogie devenant dès lors un marché de la mémoire. **Didier Rose**

«Où sont les originaux?»

Chercheurs d'héritiers

C'est un métier méconnu. Des généalogistes pistent des héritiers pour régler des successions complexes. Mandatés, ils effectuent des recherches dans les archives publiques, les registres administratifs et vont parfois jusqu'à consulter des documents très particuliers, comme des listes de gestion des cimetières. Ces professionnels sont amenés à révéler à des héritiers qu'une succession peut leur bénéficier, s'ils souscrivent un contrat de révélation. La rémunération soit est forfaitaire, soit prévoit un taux d'honoraires (calculés sur la part d'héritage à venir). Le tout peut prendre des mois, des années...

De plus en plus souvent stockés, y compris en Alsace, dans des halls discrets, les originaux «nous échappent de manière croissante», s'inquiète-t-il.

Là où les experts en recherches d'héritiers pou-

vaient puiser dans 25 sources différentes (jusqu'à certains fichiers fiscaux ou judiciaires), ils se heurtent parfois à des déserts administratifs. Après traitement informatique, les registres, comme le



Thierry Jolival, professionnel attaché aux archives en papier.

livre foncier en Alsace, sont rassemblés dans des locaux fermés au public. Des demandes écrites s'avèrent nécessaires. Et encore, «parfois la trace se perd pour certains types d'archives, compilées

par différentes administrations».

Plus polémique encore, «on parle de nous imposer des licences payantes de "réutilisation". Mais nous ne sommes qu'utilisateurs, agissant sur mandat de prescripteurs, au premier rang desquels des notaires».

Pour Thierry Jolival, qui a lui-même investi dans la numérisation des registres auxquels il a pu accéder, pas de doute: «Imposer le paiement de licences mettra en péril des agences comme la nôtre, qui soit verront tomber leur travail dans le domaine public, soit seront sous la menace d'une remise en question de leur utilisation».

EN BREF

Internet, une famille

300 000 amateurs en France seraient affiliés à une association. Le premier site français, genealogie.com, revendique 5 millions d'utilisateurs. 55% des amateurs disent utiliser internet.
► geneinfos.fr; genefede.org; cegf.org

Pétition anti-licences

Une pétition réclame que des archives publiques ne fassent pas l'objet de licences payantes: ce texte regrette que «pour certaines sociétés commerciales, l'accès aux documents d'archives est générateur de produits financiers importants», aux antipodes de «l'échange et de l'entraide».
► appelgenealogielibre.free.fr

ABRI • AUVENT • VERANDA • ESCALIER • GARDE-CORPS • TERRASSE & AMENAGEMENT



Vos projets sur mesure

MisterBois

agenceur d'habitat

68660 LIEPVRE Tél. 03 89 58 33 00
68460 LUTTERBACH Tél. 03 89 57 01 77

67670 MOMMENHEIM Tél. 03 88 51 08 08



www.misterbois.fr